

Bar-Le-Duc, le 20/03/2023

Monsieur le Directeur,

lors de toutes les instances, chaque année, nous alertons et dénonçons la dégradation des conditions de travail de tous nos collègues au sein de notre Ministère.

Aujourd'hui particulièrement, nous souhaitons mettre l'accent sur la situation déplorable et l'avenir incertain des Services des Impôts des Particuliers ainsi que sur la charge de travail accrue qui ne coïncide pas avec les 23 % d'effectifs en moins qu'ont absorbé les SIP en 5 ans.

En effet, nous sommes bientôt fin mars, nous savons que la campagne Impôt sur le Revenu démarrera dans moins d'un mois avec l'envoi des 2042 papier (car oui, il y en a encore et il faudra les saisir !).

Contrairement aux autres années à cette période, nous ne sommes pas en train de saisir les déclarations descriptifs immobiliers H1 ou H2 avant D4 qui se profile début avril. Nous ne sommes pas en période « creuse » où nous pouvions faire nos mises à jour, éclipser le retard des tâches courantes d'un SIP.

Et pour cause, depuis le 16 janvier, date du début de la prime carburant, les SIP ont été sollicités pour non seulement faire du renfort téléphonique aux Centre de Contact, mais également absorber les nombreux e-contacts, appels, et visites à l'accueil pour répondre aux questions de la Prime Carburant. Comme cela devient coutume à la DGFIP, on a mis la charrue avant les bœufs ! La presse a su avant nous que les SIP seraient gestionnaires de cette prime, le logiciel n'était pas fonctionnel à temps et il ne l'est d'ailleurs toujours pas parfaitement. Cela a engendré des rappels et des nouveaux messages des contribuables, pour qui la prime devait arriver sous dix jours environ, leur a-t-on dit ! Les agents ont donc joué Madame Irma, en estimant que peut-être cela fonctionnerait la semaine suivante ! Mi-février, il a été annoncé à la radio encore une fois, que le dispositif serait prolongé jusqu'au 31 mars, nous avons été ravis de l'apprendre par ce biais. La capacité d'adaptation est une qualité indispensable à la DGFIP !

Nous sommes en mars, il subsiste de nombreuses demandes non traitées en matière de prime carburant qui, nous le notifions ici, auront généré de l'agressivité de la part des contribuables impatients à juste titre !

A ceci s'ajoute le gros sujet GMBI, qui comme vous avez pour habitude de le dire, comporte de nombreux trous dans la raquette ! Et c'est rien de le dire ! Nous avons l'impression qu'encore une fois, le bureau GF3A est déconnecté des services, on commence à s'y habituer ! GF3A a mis en place des choses sans se soucier des impératifs dans les services, a oublié des impondérables en matière technique, les exigences en matière de formation...

Nous sommes en mars, la date d'envoi des relances SURF qu'on estime à environ 2000 pour la Meuse puisqu'elles n'ont pas été faites depuis août 2022, a été reportée plusieurs fois. Nous avons annoncé aux contribuables des dates, qui ne sont pas les bonnes. Chaque semaine, il est urgent d'attendre. Ce flux va nous tomber dessus vraisemblablement pendant la campagne IR, il aurait été difficile de faire pire ! Concernant d'ailleurs ces relances SURF, les communes ont bien de la patience, et les maires de ces communes sont dans l'expectative pour boucler leurs budgets pour les travaux qui ont été terminés en 2022 et dont ils sont censés récupérer les bénéfices financiers.

Concernant GMBI, les mass mails pour déclarer les occupants sont partis mi-mars, et génèrent une forte affluence des contacts des usagers. Nous nous sommes vus début février lors du CSAL, nous

vous l'avions dit, il ne faut pas attendre, tout va arriver en même temps, nous n'arriverons pas à tout mener de front. Et c'est ce qui se passe :

- La prime carburant à gérer
- les relances GMBI pour les occupants
- les relances SURF qui arrivent
- la campagne IR qui démarre bientôt

Est-ce bien utile de préciser que sans e-contact, en panne depuis mercredi 15 au soir, il est impossible de traiter ces demandes. GF3A a donc beau nous faire le cadeau dans les SIP fusionnés de reporter l'envoi des relances SURF à la fin de semaine, nous n'aurons rien absorbé des flux précédents !

D'autant que la formation Taxe Urbanisme intervient sur cette même période, avec comme support uniquement un powerpoint, car aucune base école n'est disponible et qu'on ne sait pas si l'applicatif sera pleinement fonctionnel. Tout à fait logique, puisque nous en sommes gestionnaires depuis le 1^{er} septembre 2022 !

Nous avons également demandé lors du CSAL du 9 février à ce que la Direction fournisse un formulaire type pour les usagers ne pouvant faire les déclarations d'occupants seuls afin de conserver une trace de leur demande et d'harmoniser les pratiques au sein des deux SIP. Nous sommes toujours dans l'attente. Que répondre à ceux qui nous demandent ce qu'ils ne doivent faire parce qu'ils ne sont plus propriétaires ou alors qu'ils sont nouveaux propriétaires et qui ne peuvent pas respecter leurs obligations déclaratives ?

L'avenir des SIP est incertain, avec la volonté de la DG que les agents accentuent leur présence en France Services pour réaliser de l'accueil primaire ! Nous ne faisons plus d'accueil que 4 demi-journées par semaine dans nos propres locaux, mais allons faire des permanences en France Services ? La DG a-t-elle décidé après avoir supprimé et automatisé ses missions principales en supprimant ses effectifs, de faire des SIP un service fourre-tout ? On le croit bien !

Également, se profile la polyvalence des agents de SIP en matière d'assiette et de recouvrement. Ces deux métiers sont complémentaires, nous en sommes conscients, mais sont deux métiers distincts. Nous sommes actuellement experts en matière fiscale, cadastrale, et de recouvrement. Nous allons inévitablement perdre en technicité. Encore un progrès pour la DGFIP !

Pour finir, nous souhaitons intervenir symboliquement ce jour pour vous rappeler que nous étions contre la fusion en 2007 du cadastre et des SIP, et nous avons raison, lorsque l'on voit qu'aujourd'hui nous faisons marche-arrière pour revenir à l'ancien système, avec des effectifs lourdement amoindris. Vous n'étiez pas là et moi non plus, mais à l'époque, les agents du CDIF de St-Mihiel ont été très impactés et ont dû être déplacés à Verdun, Commercy et Bar Le Duc.

Vous n'êtes pas sans savoir que les agents potentiellement intéressés par les missions du futur SDIF ne s'engageront pas sans connaître les tenants et aboutissants de la renaissance de ce service, à savoir :

- quand va-t-il voir le jour ? Si l'on en croit un département voisin dans une situation quasi similaire à la notre, il faut que cela soit rapidement fait, d'autant que les nouvelles applications sont créées que pour fonctionner en mode SDIF, et non SIP fusionnés. Nous rappelons que pour les agents, il est nécessaire de pouvoir se projeter, se préparer sur ce choix de rejoindre ou pas le futur SDIF.

-Où va-t-il être établi ? Si l'on s'en réfère aux échos, les antennes ne sont pas souhaitées. Dans la configuration de la Meuse, il est évident que les agents attendus dans ce SDIF ne traverseront pas le département pour venir faire le travail qu'ils font actuellement dans les SIP. Et que dire des contribuables ? Il faudrait les obliger à traverser le département ? En 2007, avant la fusion, l'existence de 3 CDIF n'était pas considérée comme une hérésie mais une absolue nécessité face à ces contraintes. Les agents veulent des garanties, des engagements écrits. Pourtant, on voit que dans le 68 par exemple, il existe deux antennes. Il y a donc des dérogations possibles.

- Quelle sera la volumétrie de ce SDIF ? Sachant que ces emplois vont dépeupler une fois de plus les SIP, il serait bon que les chefs de services, les adjoints, et les agents soient informés en amont de l'avenir de leur structure.

- Quel sera le périmètre des missions du SDIF ? En effet, il ne faut pas sous estimer le travail qui incombera au futur SDIF (traitement des listes d'anomalies, des listes de contrôle, saisies des éléments d'évaluation des locaux etc.), qui fait que le gain de productivité attendu par GESTLOC est très limité. Par conséquent, il ne faut pas sous dimensionner les effectifs de ce service ! Il est intolérable de le faire sur le dos des effectifs du SIP qui vont voir aussi leur charge de travail augmenter avec plus de réception en France Services, l'accompagnement toujours plus important des usagers dans leurs démarches en ligne ou qu'il faudra faire à leur place, sans compter les parties de ping-pong avec le SDIF (gestion des gracieux, ECF, gestion des questions relatives aux évaluations suite à la mise à jour des occupants des locaux). Le jeu où l'on ressort tous perdants, va donc être de déshabiller Paul, pour habiller Jacques !

Les agents des SIP, encadrants compris, ont tous besoin de connaître rapidement l'avenir de leur structure essentielle au sein de la DDFIP 55.

Cela nous amène aujourd'hui ici, à vous alerter sur les risques des travaux que vous mènerez en recréant ce service enterré il y a 15 ans. Il ne faut perdre de vue ni l'intérêt du contribuable dans le service au public attendu, ni la santé et les conditions de travail des agents déjà trop souvent malmenés. Nous aurions donc apprécié que ce Groupe de Travail sur le SDIF implique dès le départ toutes les personnes concernées, et non pas seulement l'équipe d'encadrement et la Direction. Nous le regrettons une fois de plus, nous n'avons pas la même notion du dialogue social.